



YOGA CLUB LA SAUSSAYE

Yoga-Tai-chi et Qi gong

REGLEMENT INTERIEUR

(Décision de l'Assemblée Générale du 2 Février 2024)

PARTIE 1	ESSAI Un cours est proposé en juin ou en septembre A l'issue de l'essai, la personne informera un membre du bureau de sa décision d'adhérer ou non.
PARTIE 2	TARIFS Correspondant à un engagement à l'année de septembre à Juin. Adhésion annuelle à l'association : 10 € Cours ou Activités 1 activité = 170€ à l'année 2 activités = 250€ à l'année 3 activités = 315€ à l'année 4 activités = 380€ à l'année
PARTIE 3	TARIFS PARTICULIERS Réduction de 20 % sur le tarif ci-dessus avec Justificatif pour Etudiant, demandeur d'emploi, minima social, possesseur d'une carte d'invalidité. Ainsi que pour la 2 ^{ème} personne du couple ou parent /enfant(s) résidant sous le même toit : - la première personne paie 100% du prix du cours. - les suivantes paient 80% du prix du cours. Chacun paie son adhésion.
PARTIE 4	ARRET Pour les adhérents qui arrêteraient et qui ne reprendraient pas de l'année, seule une raison médicale peut donner droit à un remboursement des cours non effectués sur présentation d'une copie du certificat médical* contre-indiquant la pratique de l'activité suite à une opération, un accident, ou une ALD nouvellement déclarée. *La copie du CM sera conservée en toute confidentialité avec la fiche d'inscription de l'adhérent. Le Montant de l'adhésion de 10 € sera conservé par l'Association.
PARTIE 5	ARRIVEE EN COURS D ANNEE Pour les adhérents arrivant en cours d'année, tout mois commencé est dû. Ex : Mme X arrive le 5/11, elle devra payer novembre et décembre et les derniers trimestres. Mr Y arrive le 5/01, il devra seulement les trimestres 2 & 3 Tous doivent leur adhésion en entier.
PARTIE 6	CHANGEMENT DE COURS Il ne peut se faire que très ponctuellement et après s'être assuré, auprès d'un membre du bureau, qu'une place est disponible dans le cours envisagé.